

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

08/12/2025

(ARGOAT)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2024

Sommaire

08/12/2025

■ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■ RESSOURCES EN EAU	4
■ NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■ LONGUEUR DU RESEAU.....	5
■ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	6
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■ RECETTES D'EXPLOITATION	9
■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
■ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■ QUALITE DE L'EAU	10
■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■ PERFORMANCE DU RESEAU	12
■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■ BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■ ETAT DE LA DETTE	14
■ AMORTISSEMENTS REALISES	14
■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	15
■ ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM Kreiz Breizh Argoat a été créé le 1er janvier 2019.

Il regroupe en 2024, 5 services :

- 4 services exploités par la SAUR (Centre Bretagne Pelem, St Maudez + commune de Gouarec depuis le 1^{er} mai 2021, communes de Plouguernevel et Rostrenen)
- 1 service exploité par VEOLIA (Argoat)

Le présent rapport concerne uniquement le service : ARGOAT.

Les communes de ce service sont les suivantes : BULAT-PESTIVIEN, CALANHEL, CALLAC, CARNOET, DUAULT, LOHUEC, MAEL-PESTIVIEN, PEUMERIT-QUINTIN, PLOURAC'H, PLUSQUELLEC, SAINT-NICODEME, SAINT-SERVAIS et TREMARGAT.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

8 500 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

• Mode de gestion en 2024

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2024.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2016	Réforme de la TVA immobilière.
2	01/01/2018	Prise en compte de la loi Brottes. Intégration de compteurs de sectorisation dans le périmètre d'affermage. Modification de la définition du rendement du réseau de distribution. modification du tarif du délégataire.
3	01/01/2019	Transfert de compétence vers le SMAEP du Kreiz Breizh-Argoat.
4	13/10/2022	Compte de renouvellement des accessoires de réseau : mise en oeuvre de purges automatiques pour lutter contre les CVM

• Mode de gestion actuel

A compter du 1^{er} janvier 2025 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 9 ans.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousseuses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des peintures intérieures
Prestations particulières	mise en place de l'anti intrusion, modélisation du réseau, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie
Renouvellement	de la peinture des ouvrages peints, de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des canalisations, des toitures, couvertures, du génie civil

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2023 [m ³]	Prélèvement 2024 [m ³]	Variation 2023/2024
Captage Les Landes CALLAC Prélèvement en nappe souterraine	15	75 784	63 975	-15,58 %
Total des prélèvements [m³]		75 784	63 975	-15,58 %

- *Volumes importés*

Import depuis	Importé en 2023 [m ³]	Importé en 2024 [m ³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	577 843	591 604
SYNDICAT DE GOAS KOLL TRAOU LONG- GOAS KOLL	18 196	17 524

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2023 [m ³]	Production 2024 [m ³]	Variation 2023/2024
Station de l'Estrenenal CALLAC Traitement complet	300	75 058	63 143	-15,87 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m ³]	2023	2024	Variation
Ressources propres	75 058	63 143	-15,87 %
Importations	596 039	609 128	+2,20 %
Total général	671 097	672 271	+0,17 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	4 156	4 109	-1,13 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	222	243	+9,46%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	0	2	
Nombre total d'abonnements	4 378	4 354	-0,55 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

BULAT-PESTIVIEN	329
CALANHEL	155
CALLAC	1 474
CARNOET	436
DUAULT	269
LOHUEC	178
MAEL-PESTIVIEN	279
PEUMERIT-QUINTIN	113
PLOURAC'H	272
PLUSQUELLEC	343
SAINT-NICODEME	113
SAINT-SERVAIS	281
TREMARGAT	112
Total des abonnés	4 354

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2023	2024	Variation
Volume produit	75 058	63 143	-15,87 %
Volume importé	596 039	609 128	+2,20 %
Volume exporté	- 81 495	- 95 056	+16,64 %
Volume mis en distribution	589 602	577 215	-2,10 %
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	251 431	201 504	-19,86%
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	191 326	215 781	+12,78%
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	0	14 466	
Volume total vendu aux abonnés	442 757	431 751	-2,49 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 49 m³ par an. Elle était de 60 m³ en 2023.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2023 [m ³]	Exporté en 2024 [m ³]
PLOUNEVÉZEL (29)	7 652	8 225
POULLAOUEN (29)	351	779
SM KREIZ BREIZH ARGOAT - CENTRE BRETAGNE PELEM	12 924	19 850
SYNDICAT DE GOAS KOLL TRAOU LONG - GOAS KOLL	30 991	28 985
SYNDICAT DE GOAS KOLL TRAOU LONG - TRAOU LONG	29 577	37 217
Volume total exporté	- 81 495	- 95 056

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2023	2024	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	585,2	586,7	+0,24 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• *Redevances de l'Agence de l'Eau*

Au 1^{er} janvier 2025, l'Agence de l'Eau met en place une réforme de ces redevances.

La redevance de pollution domestique est supprimée et 2 nouvelles redevances sont créées :

- la redevance de consommation d'eau potable
- la redevance performance eau potable

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,0000
Redevance consommation d'eau potable	0,0000	0,3300
Redevance performance eau potable	0,0000	0,0200

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ARGOAT

2024

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire * Abonnement diam 60 mm et P. I. Abonnement diam 80 mm Abonnement diam 100 mm Abonnement diam 150 mm	35,18 35,18 35,18 35,18 35,18	41,00 41,00 41,00 41,00 41,00	+16,54 % +16,54 % +16,54 % +16,54 % +16,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³) N° 2 (101 à 500 m ³) N° 3 (501 à 1 000 m ³) N° 4 (1 001 à 2 000 m ³) N° 5 (2 001 à 6 000 m ³) N° 6 (au-delà de 6 000 m ³) Vente en Gros	0,879 0,879 0,859 0,847 0,734 0,734	1,1700 1,1700 1,1700 1,1700 1,1700 1,1700 0,5570	+33,11 % +33,11 % +36,20 % +38,13 % +59,40 % +59,40 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire * Abonnement diam 60 mm et P. I. Abonnement diam 80 mm Abonnement diam 100 mm Abonnement diam 150 mm	59,41 697,14 697,14 697,14 697,14	59,12 745,12 1145,12 1545,12 2445,12	-0,49 % +6,88 % +64,26 % +121,64 % +250,74 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³) N° 2 (101 à 500 m ³) N° 3 (501 à 1 000 m ³) N° 4 (1 001 à 2 000 m ³) N° 5 (2 001 à 6 000 m ³) N° 6 (au-delà de 6 000 m ³) Vente en Gros	0,691 0,676 0,500 0,304 0,352 0,352	0,456 0,456 0,354 0,204 0,204 0,204 0,315	-34,01 % -32,54 % -29,20 % -32,89 % -42,05 % -42,05 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an] Redevance performance eau potable [€/m ³] Redevance consommation d'eau potable [€/m ³] Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³] Redevance de pollution domestique TVA	13,88 0,00 0,00 0,00 0,30 5,5 %	13,88 0,02 0,33 0,016 0,00 5,5 %	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation	Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
Exploitant	140,66	181,40	+28,96 %	+4,44 %
Collectivité	142,03	113,84	-19,85 %	
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %	
Redevance performance eau potable	0,00	2,40		
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	1,92		
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00		
TVA	18,29	19,42	+6,18 %	
Total [€ TTC]	350,86	372,46	+6,16 %	

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,10 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

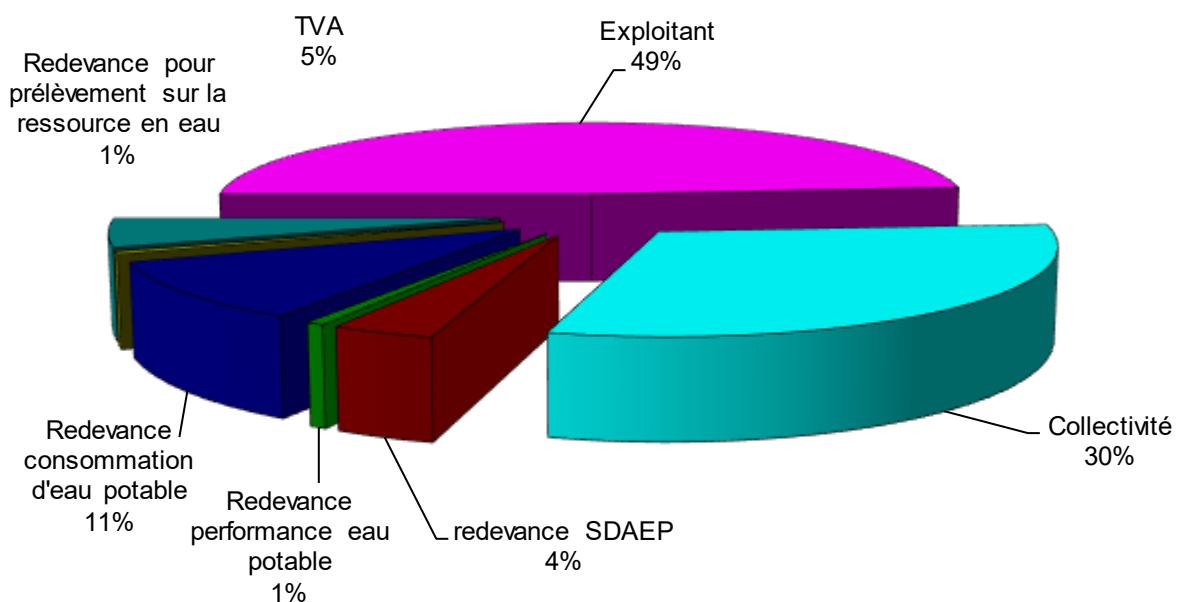
Répartition au 1er janvier 2025

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20251125-DEL20256110262-DE



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	511 699,40 €	506 001,01 €	-1,11 %
dont abonnements	254 805,29 €	255 191,23 €	+0,15 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 26 192,53 €	- 17 957,08 €	
Recettes de volume exporté	29 435,10 €	22 142,10 €	-24,78 %
Total recettes de vente d'eau	514 941,97 €	510 186,03 €	-0,92 %
Autres recettes			
Excédent année précédente		79 144,77 €	
Loyer antennes	100,00 €	100,00 €	
Total des recettes	515 041,97 €	589 430,80 €	

• Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	465 130,79 €	511 223,99 €	+9,91 %
dont abonnements	144 139,02 €	154 927,39 €	+7,48 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 23 899,88 €	- 16 678,35 €	
Recettes de volume exporté	37 569,19 €	46 577,44 €	+23,98 %
Total recettes de vente d'eau	478 800,10 €	541 123,08 €	+13,02 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2023	2024	Variation
Dépenses de volume importé	306 818,04 €	211 626,78 €	-31,03 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	24	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	27	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

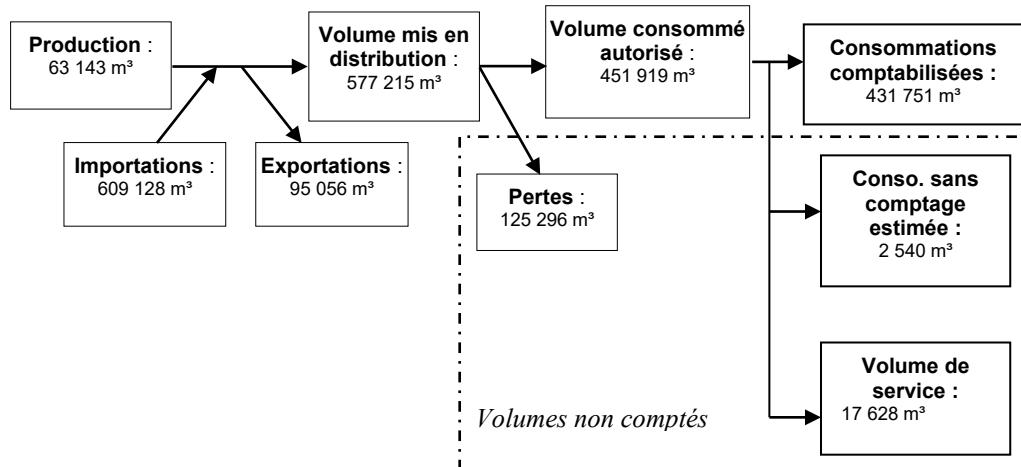
Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251125-DEL20256110262-DEE

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 540 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 17 628 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	80,6 %	85,0 %	82,7 %	81,1 %	81,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,7	0,5	0,7	0,7	0,7

- **indice linéaire de pertes en réseau** =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6

- **indice linéaire de consommation**=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,5	2,6	2,8	2,5	2,6
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,6 %	65,5 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,270	1,035	2,286	6,102

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,3 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etude patrimoniale sur l'ensemble du territoire du syndicat (schéma directeur, schéma de distribution, PGSS) = 164 875 € HT au global, avec 46 566,25 € HT réalisés en 2024	
Optimisation de la production eau potable Les landes de CALLAC (suite en 2025)	5 795 €
Réhabilitation des réservoirs Calanhel et Beffou	15 880 €
Réhabilitation des réservoirs de Beffou (suite en 2025)	359 €
Renouvellement conduite eau potable : Tressaint - Calanhel n°2, 642 ml	76 166 €
Extension de réseaux MBC : Calanhel La Haye 64 ml	6 642 €
Renouvellement de réseaux MBC : Callac l'Isle 2 771 ml	287 139 €
Extension de réseaux MBC : Maël Pestivien Kerbalen 92 ml	6 590 €
Renouvellement de réseaux MBC : Bourg Plusquellec 759 ml	162 758 €
Renouvellement de réseaux MBC : St-Nicodème, Leign Ar Voten, Convenant Ar Blein, 1 930 ml	143 722 €
Travaux de sécurisation des réservoirs de l'Argoat	67 763 €
Travaux de renouvellement CVM sur Bulat-Pestivien (suite en 2025)	448 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	265 559,69 €	231 393,75 €
Remboursements au cours de l'exercice	38 855,39 €	38 854,87 €
dont en intérêts	5 280,87 €	3 673,97 €
dont en capital	33 574,52 €	35 180,90 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	174 925,68 €	174 925,68 €	177 593,06 €	183 560,07 €	184 014,17 €

**■ PRESENTATION DES PROJETS
D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER
ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU
SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Optimisation de la production eau potable Les landes de CALLAC (suite en 2025)	4 930 €
Modification de la filière CAG Lestremenal et installation d'un inverseur de source	20 657 €
Travaux de renouvellement réseaux CVM sur Bulat-Pestivien, 5 921 ml	395 625 €
Réhabilitation des réservoirs de Beffou (suite en 2025)	267 416 €
Renouvellement de réseaux, rue de Trégoat à Callac, MBC, 78 ml	15 049 €
Extension de réseaux, Goas Caer à Bulat-Pestivien, 95 ml	10 273 €
Extension de réseaux, Kerjulou à Bulat-Pestivien, 30 ml	2 745 €
Extension de réseaux, Kerorgant à Plusquellec, 75 ml	7 892 €
Renouvellement de réseaux, Calanhel, Pempoul à D54, MBC, 1 715 ml	188 167 €
Etude patrimoniale sur l'ensemble du territoire du syndicat (schéma directeur, schéma de distribution, PGSEE) = 164 875 € HT au global	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2023	2024
montants des abandons de créance	538,43 €	1 292,19 €